

firent bâtir au Hazoy, pour remplacer la maison royale de Cuise, passée aux mains des chanoines de Saint-Adrien.¹

Depuis Carlier, il est admis sans contestation que ce dernier domaine fut donné aux chanoines de Béthisy par Philippe I, en 1060, lorsqu'il confirma la fondation de l'église de Saint-Adrien, bâtie par Richard, chevalier et châtelain de Béthisy.² La lecture attentive des textes, malgré la haute autorité de Luchaire³, contredit formellement l'auteur du duché de Valois.

Par cet acte, donné à Senlis le 27 mai 1060, Philippe I accorda à la basilique de Saint-Adrien de Béthisy l'exemption de toute juridiction séculière et la confirmation des biens attribués par le dit Richard à cette basilique.⁴ L'original de cette charte n'existe plus, mais elle a été publiée par Louvet, Carlier et en dernier lieu par d'Arbois de Jubainville et Halphen dans le volume qu'ils ont consacré aux actes de Philippe I. Nulle part il n'y est fait mention de la donation de la maison royale de Cuise, et un peu plus loin, Carlier continue et aggrave son erreur en s'appuyant sur la charte de 1152 pour démontrer que Louis VI, en l'an 1108, confirma la donation de son père Philippe I.⁵

1. GRAVES : *Canton de Crépy*, p. 70.

2. CARLIER : *Duché de Valois*, t. I, p. 246.

3. LUCHAIRE : *Annales de la vie et du règne de Louis VI*, n° 66. Luchaire donne comme preuves : MABILLON, *Ann. bénédictines*, t. VI, p. 720; CARLIER, t. I, p. 402; l'abbé PÉCHEUR, t. II, p. 216.

4. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE ET HALPHEN : *Actes de Philippe I* (Bibl. Nat., salle des mss, cote 577, p. 32.

5. Cette charte est intitulée dans les *Annales bénédictines* : *Permutatio domûs regis in silvâ Cotiâ ad condendum illic virginum monasterium*.

Voici le texte intégral de cette charte :

Cum in omnibus a nobis gerendis principium finemque debeamus ponere in eo qui est principium sine principio et finis sine fine, in ipsius nomine notum volumus esse præsentibus et notum fore posteris quod Ecclesia Sancti Adriani Bistisiacensis domum sancti Joannis quæ est in nemore Cuisiæ quæ cognominatur domus regis ex dono et eleemosynâ magnifici regis Ludovici multis et continuis annis liberam

La phrase « ex dono et eleemosynâ magnifici regis Ludovici... » signifie clairement et sans discussion possible que c'est Louis le Gros et non pas Philippe I qui fit cette donation aux chanoines de Béthisy.

Notre opinion se trouve encore confirmée par ce passage du *Gallia Christiana* concernant l'histoire de l'abbaye de Saint-Quentin de Beauvais. « Gaudfridus dedit ipse anno 1152 domum sancti Johannis à Ludovico rege prius donatam sancto Adriano Bistisiacenci. »¹

Enfin le manuscrit de Dom Gilleson, inséré dans la collection de Dom Grenier, renferme cette phrase : « Louis le Gros, qui mourut en 1137, avait fait don au prieuré de Saint-Adrien de Béthisy, desservi par des religieux de Saint-Quentin de Beauvais, de l'ordre de Saint-Augustin, de la maison royale de Cuise, dans laquelle on bâtit le monastère et l'abbaye de Saint-Jean-aux-Bois. »²

et quietam tenuit. Instantibus autem precibus quarumdam sanctimonialium quæ juxtâ manebant, pro eis eciam Adelaïde reginâ, prædicti regis conjuge, nimium instante et quosdam redditus in cambium præfatæ domûs sancto Adriano donante, scilicet quinque modios vini et quinque solidos Catalaunensium et unum sertarium frumenti et minam et dimidiam avenæ et tres mensuras apud Bistisiacum ex quibus ecclesia nostra antea censum habebat, et ex parte monialium quicquid habebant ex dono Galteri de sancto Martino. Ego Gaudfridus ecclesiæ sancti Quintini minister, assensu capituli nostri et fratrum nostrorum donavi sanctimonialibus illis domum nostram de nemore in perpetuum possidendam sicut eam libere possideramus.

Huic dono testes asseruerunt : Petrus prior, Ruricius, Erardus, Girardus, Rodolphus, capellanus earum.

Milites : Richardus, castellanus, Richardus Burdinus, Petrus major.

Actum ab Incarnatione Domini anno MCLII et sigillo suo confirmante, regnante Ludovico filio Ludovici regis.

Pendebat sigillum quod avulsum est, restat vitta sericea coloris viridis.³

1. *Gall. Christ.*, t. IX, col. 821.

2. Dom GILLESON : *Les nonnains de Saint-Jean au château royal de Cuise. Saint-Jean-aux-Bois*, folio 704. — *Picardie*, vol. 21.

3. *Annales bénédictines*, t. VI, p. 720.

Collection Moreau, vol. 66, p. 65.